



# **Atelier de dialogue multipartite sur la situation du marché du travail pour les jeunes diplômés dans le secteur foncier au Sénégal**

Dakar, 10-11 octobre 2023

## **RAPPORT DE L'ATELIER**

Version révisée : 31/10/23

## Contents

INTRODUCTION.....	3
1. PARTICIPANTS.....	3
2. OUVERTURE ET PRESENTATION DES ACTIVITES DE SLGA ET NELGA .....	3
3. PRESENTATION DE L'ETUDE SUR LES OPPORTUNITES D'EMPLOI POUR JEUNES DIPLOMES DU FONCIER .....	5
4. ECHANGES SUR L'ADEQUATION FORMATION/EMPLOI DANS LE DOMAINE DU FONCIER AU SENEGAL ET PRESENTATIONS DES FORMATIONS A L'UGB (SEANCE PLENIERE) .....	7
5. ECHANGES EN SEANCE PLENIERE SUR LES OPPORTUNITES D'EMPLOI, LES COMPETENCES REQUISES ET PROFILS RECHERCHES PAR GROUPE D'ACTEURS .....	8
6. TRAVAUX DE GROUPE SUR LES OFFRES DE FORMATION ET ECHANGES SUR L'ADEQUATION FORMATION-EMPLOI .....	9
7. RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES.....	10

## INTRODUCTION

Le présent rapport porte sur les résultats de l'atelier de dialogue multipartite sur la situation du marché du travail pour les jeunes diplômés dans le secteur foncier au Sénégal qui s'est tenu à Dakar les 10 et 11 octobre 2023. Le rapport décrit le déroulement de l'atelier et rappelle les principaux résultats des discussions. Ceux-ci comprennent un ensemble de constats sur l'état des lieux du marché de l'emploi ainsi que l'identification des facteurs favorables et des contraintes à l'employabilité des jeunes diplômés du domaine du foncier. La dernière partie du rapport récapitule les principales recommandations formulées.

### 1. PARTICIPANTS

Trente-cinq participants ont pris part à l'atelier. Ils comprennent des représentants des universités publiques du Sénégal (UGB, Université Assane Seck de Ziguinchor, Université du Sine Saloum Elhadj Ibrahima Niass de Kaolack, Université Alioune Diop de Bambey, Université de Thies), les représentants d'agences nationales de développement (SAED, ANAT, ANSD, Direction de l'Horticulture), du secteur privé (ordre des géomètres experts, et cabinets de consultance), de la société civile (IPAR, CICODEV), des principaux projets en cours sur le foncier (Seen Suuf appuyé par la GIZ, PROCASEF appuyé par la BM, DELTA appuyé par l'AFD), de partenaires au développement (GIZ), de personnes-ressources ayant tenu de hautes responsabilités dans le secteur public (domaines, emploi), dans l'enseignement et la recherche, etc.

### 2. OUVERTURE ET PRESENTATION DES ACTIVITES DE SLGA ET NELGA

#### Ouverture de l'atelier

Le mot d'ouverture de l'atelier a été prononcé par Pr Pape Samba Ndiaye, Directeur de l'UFR des Sciences Juridiques et Politiques de l'UGB. Il a notamment rappelé le choix stratégique de l'UGB d'inclure la gestion locale et décentralisation parmi ses domaines d'enseignement prioritaires. Il s'est aussi félicité de l'augmentation du nombre de thèses soutenues ou en cours de préparation à l'UGB sur le foncier en Afrique.

Pr Ibrahima Arona Diallo, Coordonnateur de NELGA/AOF et Professeur à l'UGB, a remercié GIZ son appui à l'organisation du dialogue et au NELGA/AOF. Il a ensuite salué la sollicitude du Directeur de l'UFR Sciences Juridiques et Politiques qui apporte un soutien inestimable au NELGA.

Il est revenu brièvement sur la genèse de la formation dans le domaine du foncier à l'Université Gaston Berger tout en rappelant que l'UGB mise sur l'excellence dans la formation, y compris dans le domaine du foncier. Il a fait remarquer que beaucoup des experts fonciers qui animent des formations dans ce domaine dans les autres universités (Ziguinchor, Thiès, Bambey, Sine Saloum) sont des produits de l'UGB. Il s'est ensuite félicité du fait que le programme Master en gouvernance foncière et territoriale, récemment lancé à l'UGB dans le cadre du NELGA, a depuis Aout 2023, a mis sur le marché 16 diplômés.

Dr Arno Sckeyde, Chef du Programme de renforcement des capacités institutionnelles et humaines pour améliorer des politiques foncières dans les pays africains (SLGA)/GIZ a prononcé son allocation en ligne. Il a rappelé que SLGA est un Programme de la coopération allemande qui répond à la Déclaration des Chefs d'Etat africains pour un engagement collectif en vue de renforcer la gouvernance foncière dans le continent. SLGA met un accent particulier sur le renforcement de capacités et en particulier la formation, à travers notamment l'appui au NELGA. Mais dans un contexte de chômage endémique, il est aussi important de résoudre l'employabilité des jeunes diplômés qui sont formés par

les structures appuyées par SLGA. C'est dans ce contexte que se situe le dialogue sur le marché de l'emploi pour jeunes diplômés du secteur du foncier.

Présentation du Programme SLGA, de l'initiative sur le marché de l'emploi pour jeunes diplômés et des objectifs de l'atelier - Dr Désiré N. Tchigankong , Conseiller, Programme GIZ/SLGA.

Le programme SLGA a pour objet d'aider les institutions et les professionnels africains à mettre en œuvre des politiques foncières améliorées, durables et équitables. Les deux grands axes d'intervention du programme concernent : (a) l'amélioration de l'accès à des connaissances de qualité et le renforcement des capacités des professionnels du foncier ; (b) l'appui au NELGA afin qu'il contribue de façon effective à travers ses experts, à la mise en œuvre de l'agenda foncier de l'UA. Le NELGA est aujourd'hui un réseau de plus de 70 institutions partenaires dans plus de 40 pays africains.

Dans le cadre de sa phase actuelle de consolidation, SLGA accorde un intérêt particulier à la question de l'insertion des jeunes diplômés du domaine foncier. Le chômage des jeunes, en particulier des jeunes diplômés, étant une préoccupation centrale en Afrique. C'est ainsi que SLGA a entrepris une série d'études nationales sur le marché de l'emploi pour jeunes diplômés : en Tanzanie, au Cameroun, au Botswana, en Tunisie (à confirmer) et au Sénégal. L'étude nationale au Sénégal a été confiée à Dr. Moussa Sarr (voir ci-dessous).

L'objet de cette étude est d'avoir une vue d'ensemble sur les défis et les perspectives d'emploi des jeunes diplômés du domaine du foncier en Afrique et de formuler, sur cette base, des recommandations visant à faciliter l'insertion professionnelle des jeunes diplômés formés dans les structures de formation sur le foncier.

L'objectif de l'atelier est d'engager le dialogue sur la base des résultats de l'étude sur le marché du travail au Sénégal ainsi que l'expérience des participants en vue de proposer des actions concrètes visant à combler l'écart entre, d'une part, les besoins d'expertise et de compétences dans le domaine du foncier et, d'autre part, les offres de formation. Il s'agit en d'autres termes d'explorer les voies et les moyens pour aider à atteindre un haut niveau d'adéquation entre les curricula de formation offerts aux étudiants et les besoins du marché de l'emploi au niveau national.

Leçons apprises des études nationales sur le marché de l'emploi en Afrique de l'Est. – Dr Désiré N. Tchigankong , Conseiller, Programme GIZ/SLGA

Comme mentionné plus haut, les études sur le marché de l'emploi pour jeunes diplômés du secteur du foncier ont été validées en Afrique de l'Est (Tanzanie) et en Afrique Centrale (Cameroun). Parmi les leçons apprises dans ces pays, et en particulier sur la question spécifique du besoin d'adéquation entre formation et emploi dans le domaine du foncier, on peut mentionner les suivantes :

- Le besoin de promouvoir l'entrepreneuriat, l'auto-emploi, parmi les options d'insertion professionnelle des diplômés du foncier
- La nécessité d'assurer que les formations soient dispensées en fonction des besoins spécifiques des utilisateurs finaux (des employeurs)
- La nécessité de stages obligatoires pour donner et renforcer la formation pratique et faciliter la recherche d'emploi aux termes de la formation
- Le besoin de mettre en place un système de suivi des diplômés

Présentation du Réseau d'Excellence pour la Gouvernance Foncière en Afrique (NELGA/AOF). Dr Oumy Dondé Faye, Conseillère Technique, GIZ/SLGA

NELGA a pour objet de : (a) renforcer le nombre et la qualité des programmes de formation universitaires et postuniversitaires du secteur foncier ; (b) assurer et promouvoir un enseignement et

une formation universitaires pour des professionnels et praticiens africains du foncier ; (c) définir un programme de recherche et favoriser la recherche appliquée sur les questions foncières pertinentes avec le programme foncier de l'UA ; (d) promouvoir la gestion, la diffusion et la mise en réseau des connaissances pour soutenir la politique et la gouvernance foncière en Afrique ; (e) concevoir des systèmes de suivi et d'évaluation et mettre en œuvre des projets pilotes pour faciliter le suivi des initiatives foncières.

NELGA compte près de 70 universités membres organisées en 7 nœuds régionaux, dont le nœud sous-régional de l'Afrique de l'Ouest francophone dont l'unité de coordination est hébergée par l'UGB. Les nœuds ont pour rôles de faciliter les échanges académiques et animer les communautés de pratiques.

Au cours des dernières années, NELGA/AOF a fait des progrès importants dans les domaines suivants : (1) le réseautage, avec des missions de sensibilisation des acteurs du foncier, la consolidation de relations de coopération entre universitaires, décideurs politiques, organisations paysannes, société civile et structures de recherche ; (2) la mise en place d'un centre d'excellence sur le foncier disposant d'une documentation diversifiée; (3) renforcement des capacités et dialogue politique (ateliers d'échanges aux niveaux régional et national, séminaires doctoraux, sorties pédagogiques) ; (4) études et recherches sur le foncier (études de cas et thématiques, articles, thèses, revue Cahiers fonciers du NELGA) ; (5) démarrage de puis 2021 d'un Master d'excellence dans les universités partenaires (voir ci-dessous).

La mobilisation et la diversification des sources de financements font partie des principaux défis au renforcement et à la consolidation du NELGA/AOF.

### 3. PRESENTATION DE L'ETUDE SUR LES OPPORTUNITES D'EMPLOI POUR JEUNES DIPLOMES DU FONCIER

Dr Moussa Sarr, consultant, a présenté *l'Etude relative à la situation de référence pour l'emploi des jeunes diplômés en fonction au Sénégal*. Commanditée dans le cadre du Programme SLGA, cette étude a pour objectif d'établir l'état des lieux de la situation des diplômés du secteur du foncier afin d'aider à recadrer et mettre en œuvre des programmes d'études dans le domaine du foncier et faciliter l'intégration desdits jeunes sur le marché de l'emploi.

L'étude rappelle d'abord les principales structures de formation de diplômés dans le domaine du foncier. Il s'agit notamment de l'Université Alioune Diop de Bambey (foncier et environnement), l'Université du Sine Saloum El Hadji Ibrahima Niass (foncier, environnement et géomatique), l'Université Iba Der Thiam de Thiès (foncier, décentralisation et aménagement du territoire), l'Université Gaston Berger (gouvernance foncière, dans le cadre du NELGA), etc. L'étude décrit les principaux profils formés, avant d'analyser le marché de l'emploi, c'est-à-dire, les types de structures publiques et privées qui emploient les diplômés dans le domaine du foncier. Ces structures comprennent notamment des ministères et directions centrales de l'Etat, des collectivités territoriales, le secteur privé (bureaux d'études notamment), les projets majeurs de développement sur le foncier – PROCASEF appuyé par la Banque Mondiale ; Seen Suuf appuyé par GIZ ; DELTA appuyé par l'AFD-- des organisations de la civile, des structures de recherche et d'enseignement.

Sur la base des concertations menées avec les acteurs clés, l'étude identifie les domaines d'expertise suivant comme étant ceux qui les plus recherchés sur le marché de l'emploi : spécialistes/experts dans les systèmes d'information foncière ; cartographie et géomètres-experts ; experts en utilisation des

outils de sécurisation foncière ; spécialistes en suivi-évaluation de politiques et projets fonciers; experts en communication sociale spécialisés en gouvernance foncière; environnementalistes/ experts changement climatique ; experts en genre, inclusion sociale ; experts dans le domaine des déplacements involontaires de populations, de la réinstallation et compensation ; la prévention et la résolution des conflits fonciers, la médiation des différends.

Les domaines dans lesquels la demande d'expertise foncière augmente concerne le foncier urbain, le foncier liés aux aménagements, aux infrastructures, aux investissements, etc. Il s'agit ici d'accompagner la forte dynamique foncière marquée par l'expansion des villes, l'urbanisation des campagnes (rur-urbanisation). Eg : les demandes de lotissement ou d'alignement sont devenues nombreuses.

Contraintes à l'insertion des jeunes diplômés du secteur du foncier : Parmi les contraintes identifiées dans l'étude ou au cours des échanges, on peut mentionner les suivantes :

- Dans les offres de formation, le foncier rural (monde rural / agriculture, le pastoralisme) fait l'objet d'un traitement de faveur au détriment du foncier urbain, foncier minier, etc. Il est vrai que c'est dans ce domaines qu'il y a le plus de spécialistes.
- La revue rapide des étudiants dans les formations en Master de gouvernance foncière montre que ceux-ci ont souvent le droit, la géographie et la sociologie comme formation de base.
- Les formations offertes ont tendance à être plus théoriques que pratiques
- On note une absence de stratégies d'insertion des diplômés : ni les structures de formation ni l'Etat ne prennent en charge cette question de façon satisfaisante
- Les étudiants au niveau des Masters dans le domaine du foncier peinent souvent à trouver des opportunités de stages pour la préparation de leurs mémoires de fin d'études.
- L'insertion professionnelle post-diplômes est encore plus difficile même si certains des nouveaux diplômés ont pu très vite trouver un emploi, surtout dans le secteur privés (bureau d'études et dans les projets intervenant dans le domaine foncier.
- L'absence de flexibilité des employeurs potentiels (bureaux d'études, projets, etc.) à propos du nombre d'années d'expérience professionnelle (souvent 5 ans) est une contrainte au recrutement des nouveaux diplômés pour des emplois de longue durée et même pour faire partie des équipes proposées par les firmes de consultance en réponse à des appels d'offre.
- Même s'ils obtiennent des stages, les étudiants font face à des difficultés pour prendre en charge les frais de transport et autres dépenses liées aux mémoires
- Dans les cas où les formations sont payantes (cas du Master 1 de l'UGB-NELGA depuis 2022), beaucoup d'étudiants admis au programme sont contraints de désister n'ayant pas les moyens de couvrir les frais exigés
- En réponse au besoin urgent d'insertion des jeunes diplômés, l'Etat du Sénégal a pourtant mis en place des structures nationales. On peut en citer l'Observatoire National de l'Emploi et des Qualifications Professionnelles (ONEQP), le Centre National d'Orientation Scolaire Professionnelle (CNOSP), le Programme d'Appui à l'Insertion des Diplômés de l'Enseignement Supérieur (PADES) ou des initiatives telles que le Plan d'Action pour l'Emploi (PAE). Ces différentes initiatives qui ont pour objet d'accompagner le processus d'insertion professionnelle des jeunes ne sont pas toujours très fonctionnelles ou leurs moyens sont trop limités par rapport aux besoins.

#### 4. ECHANGES SUR L'ADEQUATION FORMATION/EMPLOI DANS LE DOMAINE DU FONCIER AU SENEGAL ET PRESENTATIONS DES FORMATIONS A L'UGB (SEANCE PLENIERE)

Cette session a commencé par une présentation sur le Master sur la Gouvernance Foncière et Territoriale de l'UGB en collaboration avec NELGA. Elle est suivie d'une brève présentation sur le projet Seen Suuf, un des trois projets majeurs sur la gouvernance foncière au Sénégal. Ensuite de jeunes participants, nouvellement diplômés du Programme de Master en gouvernance foncière de l'UGB ont apporté des témoignages sur leur expérience dans la recherche d'emploi.

Présentation du Master sur la « Gouvernance foncière et territoriale » -- Prof Ibrahima Arona Diallo, Coordonnateur, NELGA/OAF, UGB/SJP.

Le Master en gouvernance foncière est mis en place par un consortium d'universités membres du NELGA-AOF. Pour chaque université-membre, le contenu du Master est défini en prenant en compte les priorités nationales. Ceci permet d'éviter les redondances inutiles et la compétition et d'optimiser la complémentarité en domaines de spécialisation des différents Masters qui se présentent comme suit :

- MALI : Master en « Droit foncier et agroalimentaire », USJP de Bamako ;
- BURKINA FASO : Master en « Gouvernance foncière et développement rural », Université Nazi Boni ;
- BENIN : Master en « Gouvernance foncière et résilience des communautés en Afrique », Université d'Abomey Calavi ;
- GUINEE : Master en « Gouvernance foncière, urbanisation, exploitation agricole et manière », l'Université de Kindia ;
- SENEGAL : Master d'Excellence en « Gouvernance foncière et gestion des territoires » à l'UGB.

Pour le Master de l'UGB-NELGA, la démarche suivie pour son lancement a commencé par un état des lieux de la gouvernance foncière, avec notamment le constat de fortes pressions sur les terres dans un contexte de conflits fonciers, d'absence de vision, de clarté et de transparence dans la gestion de cette ressource de plus en plus disputée. Ensuite, un atelier de concertation a été organisé avec des partenaires et acteurs clés pour un échange approfondi, prenant en compte les résultats du diagnostic et le cadre normatif émergent de gouvernance foncière en Afrique (Cadre et lignes directrices de l'UA) et à l'échelle globale (Directives Volontaires du Comité des NU sur la sécurité alimentaire appuyée par la FAO). Le processus a culminé avec la validation pédagogique et administrative.

Projet Seen suuf -- Dr Moustapha Diop et M. Amsata Niang, experts, GIZ/Seen suuf

« Seen Suuf - Appui à l'amélioration de la gestion foncière au Sénégal » est un projet de la Coopération allemande en appui à l'Etat sénégalais. Le projet s'inscrit dans le cadre de la coopération germano-sénégalaise dont le but général est d'aider à l'amélioration des conditions-cadres propices à l'investissement privé, afin de générer plus d'emplois. Lancé en 2020 pour une durée de quatre ans, le projet Seen Suuf a pour objectif le renforcement des capacités pour la promotion de la sécurisation foncière et l'amélioration du cadre juridique et réglementaire de gouvernance des terres. L'une des trois composantes du projet concerne la formation initiale et continue des acteurs du foncier. Dans le cadre de cette composante, le projet aide à l'amélioration des programmes de formation et à l'équipement de structures de formation, de services des domaines et du cadastre et de communes cibles (dans les régions de Kaolack et Kaffrine). Dans le cadre de son intervention le Projet appuie et entretient des liens d'étroite collaboration avec des structures de formation sur la gestion foncière telles que l'UGB, l'UIDT et l'USSEIN.

### Témoignages de nouveaux diplômés du secteur du foncier

Une partie des premiers diplômés (Maîtrise) en Gouvernance Foncière et Territoire de l'UGB ont partagé leurs expériences dans le domaine de la recherche d'emploi. Il est à noter qu'il est encore tôt pour juger l'employabilité de ces nouveaux diplômés étant donné qu'ils n'ont eu leurs diplômes qu'en août (deux mois avant l'atelier). Néanmoins, certains d'entre eux ont pu rapidement trouver un emploi alors que d'autres sont au chômage et peinent même à avoir un stage.

Il ressort de ces témoignages, que le fait d'avoir une spécialisation technique pointue (géomatique par exemple) peut être un atout dans la recherche d'emploi ;

Des spécialisations complémentaires à travers des formations de courte durée (dans des domaines tels que le genre, la résilience face au changement climatique, les déplacements et réinstallations de personnes, l'ingénierie contractuelle, les méthodes quantitatives de recherche, etc.) peuvent être des atouts non négligeables dans la recherche d'emploi

Dans la recherche d'emploi, les nouveaux diplômés doivent être flexibles et élargir leurs horizons de recherche, incluant les opportunités dans le secteur public (Etat), dans les collectivités territoriales, dans le secteur privé, mais aussi dans l'auto-emploi

Les structures de formation doivent aider les nouveaux diplômés dans la recherche d'emploi ou tout au moins dans la recherche d'opportunités de stage en entreprise : à cet effet les structures de formation doivent chercher des relations de partenariat avec services étatiques, des entreprises, des ONG ou des projets de développement actifs dans les questions de gouvernance foncière. Les protocoles de collaboration qui seront négociés avec ces structures doivent prévoir des opportunités de stage.

Les structures de formation doivent mettre en place des mécanismes de suivi continu des diplômés, surtout dans la phase de recherche d'emploi et durant les premières années d'insertion professionnelle.

## 5. ECHANGES EN SEANCE PLENIERE SUR LES OPPORTUNITES D'EMPLOI, LES COMPETENCES REQUISES ET PROFILS RECHERCHES PAR GROUPE D'ACTEURS

Cette session avait pour objet d'améliorer la compréhension des opportunités d'emplois qui existent ou pourraient être créées dans le domaine du foncier au Sénégal. Il s'agissait aussi d'échanger sur les profils recherchés, les gaps d'expertise et les déficits d'emplois à combler dans le domaine du foncier pour les structures publiques, privées et non-gouvernementales. Une liste de structures utilisant des techniciens ou experts du foncier a servi de ressource pour les échanges.

Les discussions ont porté sur des points tels que :

- La nécessité de travailler sur un répertoire opérationnel des métiers (ROM), avec un référentiel des compétences et des formations associées à ces métiers ;
- Le besoin d'un accompagnement au niveau politique, par la création d'un environnement qui favorise les formations et l'insertion des diplômés du secteur du foncier.
- La nécessité de prendre en compte l'auto-emploi parmi les opportunités d'insertion professionnelle des diplômés du secteur du foncier ;
- L'importance d'offrir des formations adaptées pour le perfectionnement des agents du foncier en activité dans le secteur public comme dans le secteur privé.



- Le besoin de prendre en compte les profils les plus recherchés dans le marché de l'emploi, à savoir ceux qui incluent des compétences dans les domaines tels que : les statistiques ; la fiscalité ; les déplacements involontaires et recasement de populations ; l'animation communautaire (ex animateurs territoriaux), afin de mettre en relation les questions de développement territorial et les questions de gouvernance foncière ; les SIG, la cartographie et la géomatique ; le foncier pastoral ; le changement climatique; la prévention et gestion des conflits ; etc.
- Le besoin d'accompagnement par les universités de leurs étudiants dans la recherche d'emplois a été souligné, même si la question reste de savoir jusqu'où les structures de formation peuvent aller dans cet accompagnement et si les universités doivent prendre une part de responsabilités dans l'insertion professionnelle de leurs diplômés.

## 6. TRAVAUX DE GROUPE SUR LES OFFRES DE FORMATION ET ECHANGES SUR L'ADEQUATION FORMATION-EMPLOI

Cette session a consisté à approfondir le diagnostic de l'état des lieux fait dans l'étude de Dr Sarr et complété lors des discussions au cours la session précédente. La session avait aussi pour objet de discuter des défis, réussites et tendances prometteuses dans l'offre de formation et la mise en adéquation entre offres de formation et demandes d'emplois.

Une liste indicative de structures offrant des formations relatives au foncier ainsi que des exemples de bonnes pratiques et de pratiques prometteuses ont servi de ressources pour les échanges. Au cours des travaux de groupes, la liste a été améliorée par des ajouts de structures de formation ou en donnant plus de précisions sur les formations offertes par des structures qui étaient sur la liste initiale. Parmi les principaux profils issus de ces formations, on peut mentionner les suivants : techniciens et ingénieurs géomètre topographe ; juristes spécialisés en foncier et environnement ; ingénieurs géomaticiens ; techniciens en géo-mesure; ingénieurs en développement territorial; etc.

Les groupes de travail ont discuté des lacunes, forces et faiblesses notées dans les offres de formation et leur adéquation avec les opportunités d'emplois, avant de formuler une série de recommandations.

Les principales lacunes et points faibles identifiées incluent :

- La tendance des apprenants à rester cloisonnés dans leurs disciplines de base ;
- Le manque d'interdisciplinarité
- La trop de généralité des formations
- La faible représentativité des formations sur mesure ;
- La faible flexibilité et ouverture du monde académique vis-à-vis des perspectives issues du monde professionnel
- Le manque de capitalisation des acquis des étudiants ayant séjourné dans les entreprises
- Le fait que les formations offertes sont parfois si étroites qu'elles ont tendance à enfermer le diplômé dans les métiers du foncier.
- La perception de duplications des programmes offerts et de risques de concurrence entre universités et le besoin de renforcer la collaboration intra-universitaire sur les questions foncières en s'appuyant sur les domaines de complémentarité.
- L'inadéquation entre les formations offertes par les certaines universités et la nomenclature socio-professionnelle de l'Etat
- La forte dépendance aux financements des partenaires

**Parmi les points forts identifiés, on peut citer les suivants :**

- Les membres des entreprises font parfois partie des conseils d'administration des universités ;

- Les professionnels du secteur public et privés interviennent parfois comme enseignants dans les universités, ce qui facilite une intégration des perspectives professionnelles dans le monde académique ;
- Des thématiques issues du monde professionnel sont très souvent intégrés dans le monde académique (exemple demande de la Direction du Cadastre pour la formation de géomètre topographe, UIDT)
- Existence de partenariats entre structures de formation et associations de professionnels : par exemple le partenariat entre l'université de Thiès et l'Ordre National des Géomètres Experts (des stages sont ainsi offerts aux étudiants par l'Ordre et le Cadastre). Des cabinets de notaires, d'avocats, d'huissiers et des cabinets de fiscalités et des représentants d'agences immobilières s'impliquent beaucoup dans l'accompagnement de l'Université de Bambey (par exemple sous forme d'offres de stage aux étudiants).
- L'existence d'opportunités de financement public : exemple volet insertion (programme xeuyou ndawyi) ;

## 7. RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES

Cette partie du rapport récapitule l'essentiel des recommandations formulées au cours des deux jours d'échanges. Ces recommandations concernent les opportunités d'emplois, les offres de formation et les profils formés ainsi que l'adéquation formation-emploi dans le domaine du foncier, avec un accent sur la formation dans l'enseignement supérieur. Les recommandations sont organisées autour des parties prenantes clés, afin de clarifier leurs rôles respectifs dans la mise en œuvre des actions préconisées.

### 7.1. Structures de formation

- Les structures de formation doivent inclure des modules de formation au développement personnel et recherche d'emploi (conception de CV, lettre de motivation, préparation aux interviews, suivi des dossiers d'emploi)
- Les structures de formation doivent promouvoir une interdisciplinarité afin de limiter le cloisonnement et l'ouverture d'esprit des apprenants (ouverture vers d'autres disciplines). Le profil idéal doit être transversal, offrant ainsi une importante flexibilité des jeunes diplômés dans la recherche d'emploi
- Les structures de formation doivent ajuster leurs efforts de formation (effectifs à former, contenu et méthodes des formations, etc.) aux besoins du marché, prenant en compte la nécessité de doter les apprenants de compétences dans des domaines d'expertise tels que : la statistique et les méthodes de recherche quantitative ; la fiscalité ; les déplacements involontaires et le recasement de populations ; l'animation communautaire (ex animateurs territoriaux), afin de mettre en relation les questions de développement territorial et les questions de gouvernance foncière ; les SIG, la cartographie et la géomatique ; le foncier pastoral ; le changement climatique; la prévention et gestion des conflits ; etc.
- Les structures de formation doivent mieux prendre en compte le foncier urbain et l'immobilier dans les offres de formation et, en conséquence, former des enseignants spécialistes du foncier urbain, minier, de la fiscalité foncière, etc. en plus des ruralistes.
- Dans le cadre de leurs efforts visant à rééquilibrer leurs activités de recherches et d'enseignement pour mieux prendre en compte les dynamiques foncières urbaines et péri-urbaines, les structures de formation pourraient envisager de nouer des partenariats avec des institutions telles que ONU-Habitat / GLTN, spécialisée et active dans les formations sur le foncier urbain.

- Les structures d'enseignement doivent concevoir les formations sur le foncier de sorte que les apprenants puissent avoir assez de temps pour leur imprégnation dans le milieu professionnel, ce qui facilitera le développement de leurs compétences pratiques.
- Dans les conventions de collaboration avec des entités telles que les projets phare sur le foncier (DELTA, PROCASEF, Seen Suuf) et des organismes tels que IPAR, les structures de formation doivent assurer la prise en compte de l'accueil des étudiants en stage.
- Les structures de formation doivent faciliter l'exposition des produits des universités auprès des entreprises, par exemple par l'organisation de bourses à l'information, de foires- exposition à l'université et au sein des entreprises. Le programme de formation pourrait inclure une immersion en entreprise.
- Les structures de formation doivent se doter de stratégies de suivi-évaluation qui puissent les aider à procéder aux ajustements requis. Les produits formés doivent être suivis et les leçons apprises concernant leur insertion dans le marché de l'emploi documentées.
- Les structures de formation doivent s'ouvrir davantage et envisager des relations formalisées avec le secteur privé et aider les apprenants à se familiariser avec le monde de l'entrepreneuriat. Il s'agit entre autres de :
  - Renforcer leur direction de l'insertion afin qu'elle invite périodiquement (tous les mois) des rencontres avec un/des professionnel(s)
  - Organiser les journées de l'entreprise, des journées portes ouvertes destinées à l'emploi.
  - Impliquer davantage le secteur privé, le monde de l'entreprise, dans la définition des profils et curricula afin d'assurer une meilleure adéquation avec les besoins du marché de l'emploi.
  - Offrir des formations sur mesure/à la carte suivant les besoins spécifiques exprimés par le marché de l'emploi,
- Lorsque la demande le justifie, les structures de formation doivent, isolément ou en consortium, explorer la possibilité de mettre en place une plateforme E-learning pour promouvoir les enseignements-apprentissages à distance.
- Les structures de formation dans le domaine du foncier devraient prêter une attention particulière à la formation des agents de niveau intermédiaire, notamment à travers une offre plus conséquente et plus diversifiée de Licences professionnelles.

#### 7.2. Secteur privé, entreprises privées potentiels employeurs des diplômés du foncier :

- Les entreprises privées doivent être proactives en nouant des relations de collaboration avec les structures de formation dans le domaine du foncier ceci afin d'assurer que :
  - Leurs besoins en termes d'expertise soient pris en compte dans le choix des profils à former ;
  - Leurs besoins en termes de perfectionnement de leurs personnels techniques soient pris en compte dans les offres de formation continue ou à travers l'organisations de séminaires conjoints.
- Les entreprises privées doivent montrer plus de flexibilité dans la définition des critères de recrutement de jeunes diplômés : le critère de l'expérience professionnelle préalable doit être assoupli.
- Les entreprises privées doivent davantage offrir des opportunités de stages aux étudiants et nouveaux diplômés.

#### 7.3. Apprenants / diplômés des structures de formation sur le foncier :

- Les apprenants doivent avoir une vision claire de leurs plans de carrière et se doter de formations complémentaires (par exemples avec les certifications requises) qui, en plus de leur formation de base, peuvent être des atouts pour la réalisation de leurs plans ;
- En plus d'être experts dans le secteur du foncier, les diplômés des structures de formation doivent chercher à se spécialiser dans des domaines de compétence fortement attrayants dans le marché de l'emploi. Exemples : genre et équité sociale ; changement climatique et résilience ; gestion des processus de déplacement et de réinstallation de population ; l'ingénierie contractuelle dans le domaine du foncier ; la connaissance et la maîtrise des nouveaux outils de mesure et de sécurisation foncière (drones, SIG, etc.)
- Les diplômés dans le domaine du foncier doivent penser s'organiser en associations d'anciens étudiants (Alumni), afin de partager des informations sur les opportunités de perfectionnement et d'emploi et échanger sur leurs expériences professionnelles pertinentes.

#### 7.4. Collectivités territoriales, potentielles utilisatrices des diplômés et de l'expertise technique des structures de formation sur le foncier :

- Les collectivités territoriales, à travers l'Association des Maires du Sénégal (AMS) et/ou le Haut Conseil des Collectivités Territoriales (HCCT), doivent établir des relations formalisées de partenariat avec les structures de formation sur le foncier, avec l'appui de l'Etat et des partenaires techniques et financier. Parmi les actions envisageables dans le cadre de tels partenariats, on peut citer :
  - La réalisation d'une étude d'inventaire des besoins des collectivités locales en termes d'appui techniques ponctuels et d'experts (employés) en matière foncière
  - La signature de conventions formelles de partenariat qui spécifient les domaines de coopération
  - La négociation avec les structures de formation de programmes de renforcement ces capacités (ex. formations de courte durée, séminaires, etc.) centrés sur les besoins spécifiques des territoires ciblés.
  - L'organisation de rencontres périodiques entre universitaires (enseignants-chercheurs et étudiants) et représentants des collectivités locales et d'organisations communautaires de base (ex CNCR) pour échanger sur les dispositions et l'évolution du cadre juridique, sur les bonnes pratiques, etc. dans le domaine de la gouvernance foncière.
- Avec l'appui des structures de formation et de projets en cours sur le foncier, les collectivités territoriales devraient plaider auprès de l'Etat pour l'inclusion de spécialistes du foncier dans la nomenclature des emplois prévus dans l'organigramme des collectivités.

#### 7.5. Organisations non-étatiques (ONGs, OCB)

- Les organisations non-étatiques (ONG, société civile, think tank, associations de producteurs, organisations communautaires) doivent être proactives en engageant le dialogue avec les structures de formation sur le foncier en vue d'établir des relations de collaboration formelles. Ceci permet la prise en compte de leurs besoins dans :
  - L'élaboration des curricula et le choix des profils à former par les structures d'enseignement sur le foncier ;
  - L'organisation de formations de courte durée ciblant les domaines de compétence convenus ;
  - L'organisation conjointe de dialogues/séminaires/missions d'information et de sensibilisation
  - L'accueil d'étudiant stagiaires ;
  - Le recrutement éventuel de jeunes diplômés ;
  - etc.

#### 7.6. Partenaires techniques et financiers :

- Dans le cadre de leurs "composantes formations", les projets et programmes sur le foncier (PROCASEF, DELTA, Seen suuf) doivent accompagner les structures de formation en termes d'appui pour l'intégration de nouveaux modules d'enseignements.
- Les projets et programmes sur le foncier, doivent aider les étudiants des structures de formation sur le foncier à bénéficier de stages ou de contrats de prestation auprès des collectivités territoriales et des ONG dans les zones d'intervention desdits projets.
- Les partenaires au développement devraient promouvoir des partenariats d'échanges nord-sud et le transfert de savoir-faire et de technologies en matière de gouvernance et d'administration au profit des structures de formation sénégalaises.

#### 7.7. NELGA :

- En complément à la cartographie des opportunités d'emploi au niveau national, NELGA devrait, réaliser la cartographie des opportunités de formation dans le domaine du foncier au niveau des principales structures de écoles de formation en Afrique de l'Ouest francophone ;
- Afin d'améliorer la coordination et éviter la concurrence et les duplications inutiles dans les offres de formation, NELGA doit, en collaboration avec les structures de formation concernées, aider à :
  - Créer un cadre de concertation des structures de formations ;
  - Créer une base de données commune à toutes les structures de formation pour faciliter l'harmonisation ;
  - Promouvoir des diplômes co-universitaires (double diplomation).

#### 7.8. Etat, dans ses rôles d'accompagnement des efforts de formation, d'employeur potentiel des diplômés et de bénéficiaire de l'appui technique des structures de formation

- L'Etat doit formuler une vision claire et stratégique en matière de réforme foncière et de développement des capacités dans ce domaine, ce qui permet de mieux guider les efforts de formation
- L'Etat doit assurer un accompagnement plus efficace des efforts de formation, et aider à créer un environnement juridique et institutionnel favorable à l'insertion des diplômés du secteur du foncier. Il s'agit par exemple de :
  - L'inclusion des métiers du foncier dans la nomenclature des emplois / des agents de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale ;
  - Mise à jour des organigrammes-types des collectivités territoriales en prenant en compte les emplois du secteur du foncier.
- En collaboration avec les structures de formation, l'Etat doit se doter d'une stratégie formation continue pour le perfectionnement des agents du foncier en activité.
- L'Etat doit mettre en place un système d'information unifié emploi/formation intégrant les curricula disponibles, les acteurs potentiels et engagés (universités, collectivités, les partenaires techniques et financiers, etc.) et un système dynamique de suivi-évaluation en vue d'assurer l'adéquation besoins de l'économie, offres de formation et capital humain sur le foncier ;
- L'Etat doit encourager la réalisation de la cartographie exhaustive de l'ensemble des besoins des entreprises et des collectivités territoriales dans le domaine de l'expertise foncière ;
- L'Etat devrait envisager des mesures incitatives (allègement fiscal par exemple) pour encourager les entreprises privées à recruter les jeunes diplômés ou tout au moins leur offrir des opportunités de stage.
- Etant donné que les stages ne sont en règle générale pas rémunérés, L'Etat devrait, en collaboration avec les structures de formation et les partenaires au développement concernés,

envisager la mise place de subventions ou de bourses pour la couverture de certains des frais essentiels durant les périodes de stages et de préparation des mémoires

- L'Etat devrait conduire un processus de suivi-évaluation et de capitalisation participatifs des principaux projets sur le foncier, afin que les leçons apprises puissent, entre autres, guider les efforts de formation et l'adéquation formation-emploi en matière foncière.